

Angers, le 20 novembre 2008



Sortir du nucléaire 49

130 rue de Frémur – Porte 3

49000 Angers

02 41 41 08 23

sortirdunucleaire49@wanadoo.fr

<http://sdn49.hautetfort.com>

Monsieur Jean-Claude ANTONINI,
Maire d'Angers

Copies à :

Gilles MAHE, Délégué à l'Environnement, à la Propreté des Espaces Publics et aux Espaces Verts
Vincent DULONG, Délégué à l'énergie

Objet : éclairages et illuminations de la ville

Monsieur le Maire,

C'est avec étonnement que notre association a appris que la municipalité d'Angers s'engageait dans une action de mise en lumière de nombreux sites de la ville (château, cité historique, jardin du Mail, pont de Verdun...).

On veut bien croire que les actuels éclairages de ces monuments soient largement démodés, du point de vue esthétique et surtout du point de vue technologique et économique.

« Un nouvel habit de lumière » (pour reprendre les mots de l'article paru dans le dernier *Vivre à Angers*), pourquoi pas, mais lequel ? A en croire la photo de ce même article présentant la future façade du château côté Maine (on suppose d'ailleurs que le reste du projet de mise en lumière de monuments est à l'avenant), l'ambition semble malheureusement briller davantage du côté de l'ostentation luxueuse¹ que de la sobriété élégante.

Alors que vous prétendez faire d'Angers la « Capitale Européenne du Développement Durable », le chantier lancé ne nous laisse pas espérer une réduction des consommations énergétiques, au contraire. Certes, vous jugez utile et secourable de préciser dans le journal suscité que « le cahier des charges [est] exigeant en termes de dépenses d'énergie ». Mais aucune donnée n'est fournie !

- Quelles sont les consommations électriques avant et après travaux ?
- Quelles sont les technologies des anciennes et nouvelles lampes ?
- Quels sont les anciens et nouveaux horaires d'éclairage ?

¹ 412 000 € pour la seule première tranche des travaux du château ! Quelle sera donc la facture totale de la mise en lumière des différents monuments ?

Finalement, notre crainte est que la collectivité (c'est-à-dire les Angevins, à travers leurs impôts) gaspille les gains issus de la maîtrise d'énergie dans des projets destinés à séduire les touristes et les badauds, au détriment de l'intérêt général. Gare à « l'effet rebond » !

Si l'on doit reconnaître qu'Angers fait des efforts concernant les illuminations de Noël, ainsi que l'a rappelé Madame Bernadette Caillard-Humeau dans un récent courrier², le rôle de notre association consiste à vous rappeler que l'on peut et que l'on doit toujours mieux faire en matière d'énergie. D'ailleurs, pourquoi ne pas imaginer des décorations non illuminées ?³

Maîtriser la dépense des illuminations de Noël pendant les six semaines des festivités, c'est bien ; adopter une politique de sobriété énergétique tout au long de l'année, c'est mieux !

Et c'est bien là que le projet de mise en lumière des monuments de la ville nous interroge. A travers son Agenda 21 et sa participation à Energie-Cités⁴, Angers formule des objectifs ambitieux et exhorte chacun à adopter un comportement responsable, dans l'intérêt de tous.

Pour rappel :

« On ne peut pas demander aux habitants d'une ville ou d'un pays de changer leurs habitudes, d'agir différemment sans que les pouvoirs publics ne donnent l'exemple, ne soutiennent les efforts, n'apportent des solutions. [...] C'est aussi dans leur organisation même [...] et l'exemplarité de leur démarche interne que les collectivités territoriales ont un rôle incitatif à jouer. »

J.-C. Antonini, dans Angers 21 n°6, *Changer nos comportements*, décembre 2006, p.39.

Quand bien même Angers se fournirait en électricité auprès d'Enercoop⁵, cette politique de mise en lumière des monuments nous interpellera.

Si la ville veut se prévaloir d'une politique énergétique cohérente et responsable, elle doit poursuivre et intensifier l'amélioration de la gestion de ses éclairages et illuminations nocturnes, et pas seulement en hiver. Car en participant aux pics de consommation électrique, Angers prend sa part de responsabilité dans un dispendieux et dangereux suréquipement national de production électrique.

Par ailleurs, comme le rappelait Paul Blu, président de l'Association pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, dans le Ouest France du 28 octobre 2008⁶, l'éclairage public contribue aussi très fortement à la pollution lumineuse et menace la biodiversité.

Loin de nous la volonté de supprimer tout éclairage public. Mais il nous semble urgent et responsable, vis-à-vis des enjeux environnementaux et économiques auxquels nous sommes tous confrontés, d'agir pour une maîtrise affirmée des éclairages publics, et même commerciaux, en utilisant tous les leviers possibles :

2 Réponse (du 10/11/08) à une carte issue de la dernière campagne d'Agir Pour l'Environnement : <http://www.agirpourenvironnement.org/campagnes/a6.htm>

Cette campagne a d'ailleurs été relayée dans la Gazette des Communes :

http://www.lagazettedescommunes.com/actualite/det_artNL.asp?id=31089&supportId=56

3 Et pourquoi pas des fleurs, plantes... La ville ne se veut-elle pas aussi une capitale du végétal ?

4 http://www.energie-cites.eu/IMG/pdf/avis_energies_renouvelables_fr.pdf

ou encore http://www.energie-cites.eu/IMG/pdf/avis_directive_electricite_fr.pdf

5 Seul fournisseur d'électricité 100% d'origine renouvelable, qui plus est agréé Entreprise Solidaire et coopérative reconnue d'Utilité Sociale et d'Intérêt Collectif :

<http://www.enercoop.fr/>

6 http://www.angers.maville.com/actu/actudet_--Cette-mise-en-lumiere-est-elle-judicieuse-_loc-731243_actu.Htm

- limitation des zones d'éclairage (rues, parcs, bâtiments, monuments, etc.) au strict nécessaire ;
- gestion de la durée d'allumage, sur l'année et sur la journée ;
- gestion de la puissance d'éclairage selon l'éclairement naturel et les heures de la journée ;
- amélioration de l'efficacité énergétique des appareils, permettant à la fois des économies de consommation mais aussi une limitation de la pollution lumineuse ;
- application de la réglementation pour les enseignes et éclairages commerciaux (hauteur, taille, puissance...) ;
- approvisionnement de la collectivité en électricité 100% d'origine renouvelable ;
- etc.

Bref, en terme d'illuminations, on attend des choix « éclairés ».

Dans l'attente de réponses précises aux questions posées plus haut et dans l'espoir de voir la ville d'Angers s'engager davantage dans une politique de sobriété et d'efficacité énergétiques et en faveur des énergies renouvelables,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Yann Triganne,
président de Sortir du nucléaire 49